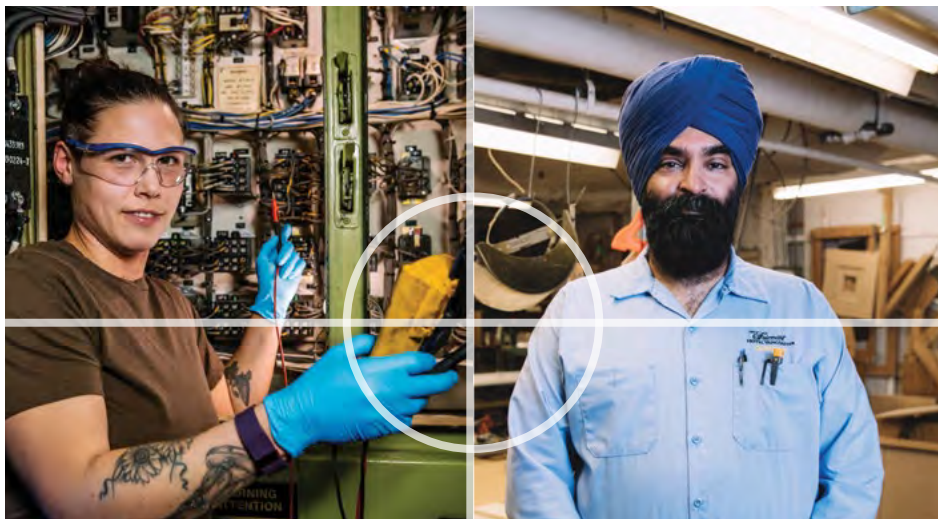


Le cancer professionnel

RIPOSTER FAIT UNE DIFFÉRENCE



Message des dirigeants d'Unifor

Cette brochure contient des informations pour que les militantes et militants d'Unifor aident à rendre leur lieu de travail plus sécuritaire et exempt d'agents cancérigènes. Le cancer professionnel ne concerne pas que les travailleuses et travailleurs, car les contaminants auxquels ces derniers sont exposés ne demeurent pas confinés sur les lieux de travail. En effet, transportées sur nos vêtements, ces substances toxiques se retrouvent dans nos collectivités; transportées par les gaz, elles se retrouvent dans l'eau que nous buvons, dans l'air que nous respirons et partout, en fait.

Nous encourageons tous les militants et militantes d'Unifor – et tous les travailleurs et travailleuses – à se renseigner davantage afin de mieux comprendre les dangers et les causes de la maladie mortelle qu'est le cancer.

Les études menées depuis des décennies montrent qu'il est possible, dans bien des cas, de prévenir le cancer en nous unissant et en utilisant le pouvoir de notre syndicat pour éliminer les substances cancérigènes de nos lieux de travail et de l'environnement.

Merci d'utiliser les renseignements contenus dans cette brochure pour faire de nos lieux de travail, de nos foyers et de nos collectivités des endroits plus sécuritaires.

Merci à l'avance pour vos efforts.



Jerry Dias
Président national



Bob Orr
Secrétaire-trésorier
national



Renaud Gagné
Directeur québécois



Lana Payne
Directrice de la région
de l'Atlantique



Naureen Rizvi
Directrice de la région
de l'Ontario



Joie Warnock
Directrice de la région
de l'Ouest

Campagne d'Unifor pour la prévention du cancer

Comment rendre votre lieu de travail plus sécuritaire?

- 1 Identifier les substances cancérogènes présentes dans le lieu de travail. Cette responsabilité relève principalement des militantes et militants en matière de santé et de sécurité. Une fois ces substances identifiées, n'oubliez pas de communiquer cette information à la représentante ou au représentant de votre section locale.
- 2 Insister pour que l'employeur retire les agents cancérogènes et qu'il remplace les matières et produits chimiques par des substances moins dangereuses. À tout le moins, les processus ou les matières utilisées doivent être confinés dans des espaces clos; il faut aussi fixer des priorités et des échéanciers. Cela est également le rôle des militantes et militants en matière de santé et de sécurité d'Unifor.
- 3 Déposer une réclamation auprès de l'organisme d'indemnisation des accidentés du travail pour tous les travailleurs et travailleuses qui ont reçu un diagnostic de cancer pouvant être lié au travail. Cette tâche relève des militantes et militants en matière d'indemnisation des accidentés du travail.
- 4 Obtenir le soutien de la collectivité à l'égard de la santé et de la sécurité des travailleuses et travailleurs, en sensibilisant la population aux émissions atmosphériques et aux déchets dangereux cancérogènes provenant des lieux de travail. Demandez au bureau national ou régional d'Unifor de votre région de vous aider à organiser des campagnes publiques et à informer la population. Bien que ces tâches relèvent principalement des militantes et militants écologistes, tous les membres du syndicat peuvent s'impliquer.



Campagne pour la prévention du cancer

Militant(e)s en santé et sécurité

Représentant(e)s des sections locales

Militant(e)s pour l'indemnisation des accidents de travail

Militant(e)s environnementaux

Il est possible de prévenir le cancer... malgré les taux croissants de cette maladie

Est-ce qu'un(e) membre de votre famille, un(e) ami(e) ou un(e) collègue a reçu un diagnostic de cancer ou est décédé(e) de cette maladie?

Les cas de cancer sont de plus en plus nombreux. Malheureusement, la hausse constante de ces taux n'est pas seulement due à une plus grande longévité ou à des diagnostics plus précoces.

Cette maladie tue plus de personnes aujourd'hui qu'avant parce que nous sommes exposés à un plus grand nombre de substances qui causent le cancer. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous utilisons de plus en plus, dans nos lieux de travail, nos foyers et notre environnement, des substances synthétisées qui sont liées au cancer. La Société canadienne du cancer estime actuellement que près d'une personne sur deux développera un cancer.

Des milliards de dollars ont été investis dans la lutte contre le cancer. Toutefois, la presque totalité de ces fonds est consacrée à la recherche de traitements et à la recherche génétique, alors qu'une petite partie seulement est allouée à des programmes de prévention. Cette approche n'a pas réussi à réduire les taux généraux d'incidence du cancer. Il est malheureux de constater que seuls quelques types de cancers présentent de meilleures chances de survie.



- Les taux de cancer ont atteint des proportions épidémiques au Canada, alors que l'on estime aujourd'hui qu'une personne sur deux développera durant sa vie une forme ou une autre de cancer.
- Le cancer affecte différemment les divers segments de la population active. Les membres de la classe ouvrière, plus particulièrement les travailleuses et travailleurs du secteur industriel, sont plus souvent touchés.
- La majorité des cancers pourraient être évités si les gouvernements, les employeurs et les grandes sociétés avaient la volonté de contrôler les expositions aux substances cancérigènes.

Ravages du cancer chez les travailleuses et travailleurs

Des études scientifiques démontrent que les travailleuses et travailleurs d'usine sont touchés de façon disproportionnée par le cancer.

Le cancer du sein est un exemple frappant. Troisième cancer le plus répandu au Canada, il représente 13 pour cent de tous les cas de cancer et 25 pour cent des cancers chez les femmes, malgré une sensibilité accrue à l'égard des facteurs liés au mode de vie tels que la réduction de la consommation d'alcool, l'arrêt du tabagisme, une saine alimentation et l'activité physique.

Tout cela est bon, mais ne tient aucun compte du vrai problème, à savoir l'introduction d'éléments toxiques dans nos organismes. Les êtres humains n'ont pas la capacité de traiter les produits chimiques, les radiations ou les fibres minérales qu'ils ingèrent dans leurs lieux de travail et dans l'environnement.

Les travailleuses et travailleurs qui travaillent dans les industries où de nombreux produits carcinogènes sont



Lieux de travail et métiers présentant un risque accru d'exposition

- Aciéries
- Agriculture
- Alumineries
- Application de peinture au pistolet
- Coiffure
- Conduite de camions à moteur diesel
- Ferronnerie
- Industries chimiques
- Industries pharmaceutiques
- Laboratoires
- Lutte contre les incendies
- Mécanique
- Métallurgie
- Mines
- Nettoyage à sec
- Pathologie
- Travail de l'amiante
- Travail du bois
- Travail en électricité
- Usines d'automobiles
- Usines de pâtes et papiers
- Usines de plastique et de caoutchouc
- Usines de textiles
- Et beaucoup d'autres

utilisés affichent des taux de cancer beaucoup plus élevés que ceux que l'on retrouve dans la population en général. Au moins 60 lieux de travail et métiers ont été identifiés comme posant un risque accru de cancer (voir l'encadré).

À titre d'exemple, des études montrent qu'en plus des véhicules, l'industrie automobile produit aussi des cancers du larynx, de l'estomac, du côlon et du rectum. L'industrie sidérurgique produit des cancers du poumon en même temps que des métaux. Les personnes qui travaillent dans les mines développent des cancers des voies respiratoires à des taux bien supérieurs à ceux qu'affiche l'ensemble de la

population. Les taux de leucémie et de cancer du cerveau sont plus élevés chez les ouvrières et ouvriers en électricité. Les travailleuses et travailleurs des alumineries contractent le cancer de la vessie. Le personnel des établissements de nettoyage à sec affiche des taux élevés de cancer du tube digestif. Les travailleuses des usines de plastique et de caoutchouc sont plus à risque d'être atteintes d'un cancer de l'utérus et du cancer du sein. Ce ne sont là que les cancers liés aux industries pour lesquelles nous connaissons maintenant les risques. Il pourrait y avoir beaucoup d'autres lieux de travail qui présentent un risque accru, mais qui n'ont pas encore été identifiés comme tels.

Les travailleuses et travailleurs sont malgré eux utilisés comme cobayes

Aucun chercheur ne penserait à tester l'innocuité d'une substance en exposant dans un laboratoire des personnes à des substances toxiques. C'est pourtant ce qui se produit et ce qui continue de se produire dans des lieux de travail d'un océan à l'autre. Trop souvent, des produits chimiques sont introduits dans les procédés de travail même si l'on ignore leurs conséquences à long terme sur les travailleurs et l'environnement.

Les évaluations du pourcentage de cancers d'origine professionnelle varient. Les expositions en milieu de travail sont responsables d'approximativement 2 à 10 pour cent de tous les cas de cancer



nouvellement diagnostiqués. De nombreux spécialistes croient que ce pourcentage est beaucoup plus élevé, mais que l'absence de nouvelles recherches empêche de mettre en évidence le pourcentage réel. Même si les responsables de l'action de sensibilisation acceptent cette estimation de 10 pour cent, cela se traduirait par près de 17 décès par jour chez les travailleuses et travailleurs du Canada, décédés prématurément parce qu'ils ont été exposés à des substances toxiques au travail.

Le cancer – À qui la faute?

Le fait que les industries et les employeurs négligent d'offrir à leur main-d'œuvre une sécurité élémentaire au travail soulève de sérieuses questions liées à la morale, à l'éthique et à la responsabilité. Les employeurs, l'industrie et le gouvernement ne prennent pas les mesures nécessaires ou ne contrôlent pas le respect des lois sur la sécurité au travail afin de rendre les lieux de travail sécuritaires. C'est pourquoi, en tant que syndicat, Unifor s'efforce de négocier des clauses solides sur la santé et la sécurité et de tenir les employeurs responsables de respecter la convention collective et les lois qui protègent les travailleuses et travailleurs contre les produits chimiques et les processus nocifs.

Comme syndicalistes, nous devons sans cesse militer pour renforcer les normes de santé et de sécurité qui protègent tous les travailleurs et travailleuses, syndiqués ou non.



Prévention des cancers d'origine professionnelle et environnementale

Il y a heureusement quelques bonnes nouvelles. L'Organisation mondiale de la Santé estime qu'au moins 80 pour cent de tous les cancers sont liés à nos environnements physiques, que nous pouvons contrôler. Cela ne laisse que 20 pour cent des cancers sur lesquels nous avons peu de contrôle, par exemple : les types de cancer et de maladies qui sont héréditaires. Cela signifie aussi que la vaste majorité des cancers peut être évitée. Si les scientifiques et les politiciens unissaient leurs efforts, le cancer pourrait rejoindre la polio ou la variole en tant que maladie du passé.

Nous devons nous renseigner davantage

Les scientifiques et les chercheurs n'ont étudié qu'une petite partie des produits chimiques présents dans nos lieux de travail dans le but de déterminer lesquels d'entre eux étaient carcinogènes. Il est évident que des études plus poussées sont nécessaires. Une meilleure compréhension des liens entre le cancer et les produits utilisés



dans les lieux de travail fournira des données sur l'incidence globale des agents cancérigènes présents dans notre environnement.

On retrouve dans l'air, l'eau et la chaîne alimentaire les mêmes produits chimiques qui sont présents dans les lieux de travail, et ce fait est source de grave préoccupation tant pour aujourd'hui que pour l'avenir.

Pour établir le lien entre les expositions professionnelles et le cancer, il suffirait de mettre en place un programme de collecte de données portant sur les personnes atteintes de cancer. Il faut convaincre les centres de traitement de cancer des provinces d'enregistrer des données sur les antécédents professionnels de leurs patients. La profession médicale a un important rôle de prévention à jouer à cet égard, au lieu de se concentrer presque exclusivement sur le traitement.

Définition de cancérigène: substance qui peut causer le cancer

Les nombreuses substances cancérigènes libérées d'une façon ou d'une autre à partir d'un lieu de travail provoquent des maladies dans la collectivité et la région environnantes.

- En 2007, on prévoyait que 159 000 Canadiennes et Canadiens développeraient un cancer et que 72 700 d'entre eux allaient en mourir.
- En 2017, on prévoyait que 206 200 Canadiennes et Canadiens développeraient un cancer et que 80 800 d'entre eux allaient en mourir.
- Cela représente une augmentation de 46 300 cas et de 8 100 décès en 10 ans à peine.
- En 2010, le cancer a été désigné comme la principale cause de décès des Canadiens, et c'est encore le cas aujourd'hui.

Ces substances peuvent quitter le lieu de travail sur des vêtements de travail contaminés ou dans les émissions atmosphériques, augmentant de ce fait le risque de cancer pour les membres de famille ou la collectivité environnante. L'eau souterraine, les ruisseaux, les rivières, les lacs et les océans risquent d'être contaminés par les déchets provenant des diverses industries, augmentant ainsi les concentrations de produits cancérigènes dans l'environnement général.

L'élimination des substances cancérigènes des lieux de travail permettrait donc de réduire considérablement leur libération dans les régions environnantes.

Développement d'un cancer

Le cancer est une maladie qui se caractérise par la croissance incontrôlée de cellules. Normalement, les cellules de l'organisme croissent et se multiplient à un rythme donné. Les cellules se reproduisent et meurent généralement au même rythme.

Il y a cancer lorsqu'un groupe de cellules se met à se développer et à se diviser continuellement, causant l'apparition d'une tumeur. Ensuite, la

tumeur envahit et détruit les tissus avoisinants. Certaines de ces cellules peuvent même migrer vers d'autres parties du corps; appelé « formation de métastases », ce processus provoque d'autres lésions tissulaires. Lorsqu'un organe important est atteint, comme les poumons ou le foie, la destruction des tissus et le mauvais fonctionnement de l'organe affecté finissent par causer la mort.

Changer notre environnement

Même s'il reste encore de nombreuses questions sans réponses, nous devons sans tarder prendre des mesures énergiques.

Il est urgent de réduire les limites d'exposition professionnelle autorisées, c'est à dire les plafonds de concentration des substances cancérigènes prescrits par la loi. Dans bien des cas, il a été prouvé que les plafonds en vigueur sont beaucoup trop élevés pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Il faut imposer une tolérance zéro à l'exposition aux substances cancérigènes. Le gouvernement doit obliger l'industrie à remplacer les agents cancérigènes par des substances non toxiques, en mettant en place des règlements stricts et des mesures d'application rigoureuses.



Vous ne pouvez pas changer de parents, mais vous pouvez améliorer votre lieu de travail

Est-ce que toutes les expositions à une substance cancérigène entraînent automatiquement le développement d'un cancer?

Pas nécessairement. L'exposition à un produit chimique ou à un processus cancérigènes n'entraîne pas automatiquement le développement d'un cancer. D'autres facteurs sont tout aussi importants, par exemple : la façon dont l'exposition se produit, la dose de radiations ou la concentration des substances auxquelles une personne est exposée, la durée des expositions.

Degré d'exposition nécessaire pour développer un cancer

On n'a fixé aucun degré d'exposition permettant de déterminer à coup sûr si une personne développera un cancer ou non. Le risque de cancer augmente quand l'ADN cellulaire subit des lésions. Les recherches démontrent



Types de cancer les plus fréquents au Canada

Femmes	Hommes
Poumon	Poumon
Sein	Prostate
Colorectal	Colorectal

que le risque de développer un cancer devient plus probable lorsque les mécanismes naturels de défense de l'organisme sont incapables de réparer ces lésions. Cela peut se produire sur une période plus ou moins longue.

Le facteur le plus important est la dose cumulative d'exposition à des toxines, c'est à dire la quantité de toxines qui s'accumule dans le corps au fil du temps. On peut la comparer à une dose absorbée qui finit par provoquer le développement d'un cancer.

Plus le degré d'exposition est élevé, plus le risque est grand.

Meilleurs moyens de réduire le risque de développer un cancer

Le cancer est maintenant l'une des principales causes de décès dans l'ensemble de la population. La communauté scientifique fait des recherches pour traiter et guérir cette maladie potentiellement mortelle.

Ces recherches ont montré que la façon la plus efficace de lutter contre le cancer est d'empêcher son développement. Alors que des cancers peuvent être causés par une combinaison de plusieurs facteurs (génétique, alimentation, environnement, lieu de travail), l'exposition à des produits cancérigènes au travail est le facteur le plus important à changer.

Le meilleur moyen d'empêcher cette maladie est donc d'éliminer l'exposition aux substances qui la causent. Par exemple, l'un des meilleurs moyens de prévenir le cancer du poumon est de ne pas fumer. Puisque la plupart des métiers comportent des expositions à divers produits chimiques et mélanges de substances chimiques, le même concept peut s'appliquer aux lieux de travail.

Si les agents carcinogènes sont identifiés, alors les travailleurs et l'employeur peuvent et doivent faire tout leur possible pour empêcher le développement des cancers professionnels. Après avoir identifié les produits dangereux présents dans un lieu de travail, les toxines peuvent être éliminées et remplacées par des substances et des processus moins



nocifs. Dans certains cas, on croit qu'il est nécessaire d'utiliser une substance particulière pour répondre aux spécifications d'un produit, mais, dans la plupart des cas, une recherche plus poussée permettra de trouver d'autres solutions donnant les mêmes résultats. Si l'élimination ou la substitution sont impossibles avec les technologies utilisées, les efforts doivent être dirigés vers le développement de nouvelles technologies.

Il faut élaborer des plans pour réussir, avec le temps, à éliminer tous les agents carcinogènes des lieux de travail. En attendant, les expositions aux agents cancérigènes en milieu de travail doivent être réduites au strict minimum, en isolant complètement les processus et en utilisant des mesures d'ingénierie rigoureuses, comme la ventilation par aspiration à la source. Les équipements de protection individuelle (par exemple : gants, tabliers et appareils de protection respiratoires) ne devraient être utilisés qu'en dernier recours.

Une bonne pratique en matière de sécurité consiste à appliquer le principe d'optimisation de la protection ALARA (de l'anglais : *As Low As Reasonably Achievable*), selon lequel toutes les



expositions doivent être maintenues au niveau le plus faible que l'on peut raisonnablement atteindre. Il faut éliminer toute exposition aux agents cancérogènes connus pour les humains, tels que l'arsenic, l'amiante, le béryllium, le cadmium, le chrome, l'échappement des diesels, le nickel et la silice, et réduire au minimum les concentrations des expositions aux substances carcinogènes présumées.

Élimination des agents carcinogènes présents dans les lieux de travail

Fiches de données de sécurité

Les membres des comités de santé et de sécurité et les représentants syndicaux peuvent aider en tenant à jour les fiches de données de sécurité (FDS) des produits chimiques utilisés dans leur lieu de travail. Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), mis en œuvre dans le cadre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015, oblige les fournisseurs de produits chimiques à mettre à jour les fiches dans les 90 jours après avoir obtenu de nouvelles informations. Chaque FDS doit indiquer la date de la dernière révision. L'employeur a la responsabilité de garder et de tenir à jour les FDS, et les travailleurs devraient s'assurer

que leur employeur s'acquitte de cette obligation. Travailler dans un lieu sain et sécuritaire est votre droit!

Lecture attentive

Lisez tous les renseignements contenus sur les fiches de données de sécurité pour savoir si les matières utilisées contiennent des substances carcinogènes. Si les fiches ne sont pas claires, renseignez-vous auprès d'une personne compétente.

Élimination des agents carcinogènes

Les représentantes et représentants syndicaux devraient veiller à assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs en demandant à l'employeur de remplacer les produits carcinogènes par des substances moins dangereuses. Pour donner plus de poids à leur

demande, les travailleurs et les représentants syndicaux peuvent faire ce qui suit.

- Soulever la question durant les réunions du comité mixte de santé et de sécurité.
- Négocier l'élimination des substances cancérigènes.
- Parler de cette question aux inspecteurs du gouvernement, en insistant pour qu'ils écrivent des ordonnances visant l'élimination des produits cancérigènes.
- Refuser de travailler avec des substances carcinogènes. Tous les travailleurs et travailleuses ont le droit de refuser de faire un travail dangereux.

Prévenir le cancer

Unifor encourage les militantes et militants à jouer un rôle de premier plan dans la prévention du cancer,



en faisant campagne pour obtenir des lois strictes et progressistes visant l'élimination des produits chimiques cancérigènes de nos lieux de travail, de nos collectivités et de nos foyers. Faites pression auprès du gouvernement pour qu'il mette fin aux ravages du cancer.

Étapes à suivre si vous découvrez des produits carcinogènes

Informez votre représentante ou représentant syndical.

Apportez des preuves à l'appui de vos observations.

Éliminez les agents cancérigènes.

Remplacez-les par des substances moins dangereuses.

Réduisez au minimum les expositions.

Demandez que les processus dangereux soient exécutés dans des espaces clos.

Demandez que les gaz d'échappement soient aspirés vers l'extérieur.

L'équipement de protection individuelle ne devrait être utilisé que lorsque tous les autres moyens ont été épuisés.

Contexte entourant la création du Prix Bud Jimmerfield

Chaque année, le Prix Bud Jimmerfield est décerné pendant le Conseil canadien d'Unifor à une militante ou à un militant ayant manifesté un leadership exceptionnel en matière de santé et de sécurité ou dans le domaine de l'indemnisation aux victimes d'accidents de travail. Ce prix a été nommé en l'honneur de Bud Jimmerfield, qui fut jusqu'à la toute fin de sa vie un fervent militant en milieu de travail.

En décembre 1997, pendant la réunion du Conseil des TCA (l'un des syndicats prédécesseurs d'Unifor), Bud Jimmerfield, alors président de la section locale 89, a prononcé un discours émouvant. À cette époque, Bud n'avait que quelques mois à vivre. Sa femme Diane et leurs huit enfants se tenaient à ses côtés lorsqu'il exhortait les membres à poursuivre la lutte pour sauver les travailleuses et travailleurs vivants, au lieu de pleurer sa mort imminente.

Il a exhorté tous les membres présents à faire de leur mieux pour prévenir les maladies professionnelles et les accidents de travail. Bud lui-même a milité sans relâche pour promouvoir la santé et la sécurité au travail, le respect de l'environnement et l'indemnisation des victimes d'accidents de travail. Il s'est éteint un mois plus tard à l'âge de 49 ans.

Bud a travaillé 31 ans comme machiniste dans une usine où il était exposé quotidiennement à des



Bud Jimmerfield

produits chimiques liquides utilisés dans le travail des métaux. En 1996, les médecins l'informaient qu'il était atteint d'un cancer de l'œsophage. En décembre 1997, il était clair que Bud allait mourir d'un cancer causé par des expositions répétées à des substances carcinogènes présentes dans son lieu de travail.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (une commission d'indemnisation des victimes d'accidents de travail) de l'Ontario a rendu une décision établissant un précédent en matière d'indemnisation des accidentés du travail, dans le cadre d'un appel interjeté en faveur de Bud Jimmerfield et de sa famille. La Commission avait dans un premier temps refusé la réclamation de Bud, dans laquelle il soutenait que le cancer avait été causé par des expositions aux liquides utilisés dans le travail des métaux. Quand la Commission a refusé de reconnaître le lien entre les liquides métallurgiques et le cancer gastro-œsophagien, le syndicat a exercé des pressions politiques et interjeté appel.

Par la suite, un commissaire aux appels a statué que le cancer de Bud était dû à des expositions au travail.

Mis en nomination pour le prix Bud Jimmerfield

Les personnes sélectionnées pour ce prix doivent avoir fait preuve de leadership en venant en aide à leurs collègues de travail, avoir participé à des activités en dehors de leur lieu de travail et leur candidature doit être proposée par leur section locale.

Pour en apprendre davantage sur le Prix Bud Jimmerfield ou apprendre comment faire pour proposer la candidature de l'une ou l'un de vos collègues militants, cliquez sur le lien suivant : unifor.org/santeetsecurite.

Rendre les lieux de travail plus sécuritaires

Les représentantes et représentants en matière de santé et de sécurité d'Unifor jouent un rôle essentiel en rendant les lieux de travail plus sécuritaires pour les travailleuses et travailleurs d'aujourd'hui et de demain. Les militantes et militants en matière d'indemnisation des accidentés du travail obtiennent les indemnités et la justice qu'ils méritent s'ils contractent une maladie professionnelle à cause des toxines présentes au travail ou s'ils sont victimes d'un accident de travail.

Aimeriez-vous vous impliquer davantage dans le syndicat? Envisagez de devenir militante ou militant en matière de santé et de sécurité ou en indemnisation des accidentés du travail!

Unifor offre régulièrement des formations et des ateliers de perfectionnement des compétences pour les militantes et militants en milieu de travail.



Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez contacter :

Service de santé, sécurité et environnement d'Unifor

205 Placer Court
Toronto (Ontario)
M2H 3H9

1-800-268-5763

santesecurite@unifor.org



Le cancer professionnel

RIPOSTER FAIT UNE DIFFÉRENCE

Service de santé, sécurité et environnement d'Unifor

205 Placer Court, Toronto (Ontario) M2H 3H9

1-800-268-5763

santeseurite@unifor.org



Conçu par:  JMD/SCP